



STRATÉGIE CLIMAT TRAJECTOIRE 2030

SOMMAIRE

Préambule	04
Gouvernance Climat	05
Stratégies de décarbonation et d'engagement	06
A. Activité propre Arkéa Capital	06-07
B. Participations d' Arkéa Capital	08-10
Conclusion	10
Annexe Méthodologique	11



ARKÉA CAPITAL

Arkéa Capital, société de gestion agréée AMF, est la filiale de Capital Investissement du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Depuis sa création en 1982, Arkéa Capital a accompagné en minoritaire le développement de plus de 500 entreprises à travers des investissements en fonds propres ou quasi fonds propres.

Avec 1 milliard d'euros sous gestion, Arkéa Capital est aujourd'hui le partenaire de plus d'une centaine d'entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national, à travers 7 bureaux régionaux situés à Brest, Nantes, Paris, Rennes, Bordeaux, Strasbourg et Lyon.

PÉRIMÈTRE

Les engagements présentés ici couvrent uniquement les investissements directs d'Arkéa Capital (soit 96% de l'encours investi au 31/12/2024). Ne sont pas concernés les investissements dans les fonds de fonds, dans les fonds et les mandats de conseil aux entreprises. Chaque année, le périmètre et les engagements seront réévalués par le Comité durabilité d'Arkéa Capital en fonction des nouvelles stratégies qui seront créées.



PREAMBULE

Le dérèglement climatique de notre planète sur une longue période fait l'objet d'un consensus scientifique international, nourri par les travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Ses manifestations sont d'ores et déjà de plus en plus intenses. Les populations fragiles et les générations futures y sont les plus exposées. Un sentiment d'urgence se manifeste dans la mise en place des réponses collectives et individuelles qui pourront en limiter les impacts et accélérer la nécessaire évolution vers un modèle de croissance économique plus soutenable. Les politiques publiques se renforcent en la matière depuis l'Accord de Paris en 2015. Les régulateurs et superviseurs européens incitent les institutions financières et les entreprises à améliorer leur compréhension et leurs processus de gestion des risques climatiques (physiques¹ et de transition²).

Les entreprises intègrent, de plus en plus, le climat dans l'évolution de leurs modèles d'affaires. Arkéa Capital, en tant que partenaire privilégié des entreprises dans le cadre de prises de participation minoritaires, a l'ambition de prendre part à la lutte contre le dérèglement climatique. Arkéa Capital est également convaincu que le climat est à la fois facteur de risques, et d'opportunités pour les entreprises et les territoires. L'intégration des enjeux climatiques dans les activités d'Arkéa Capital suit une démarche d'amélioration continue, initiée en 2019.

La présente stratégie s'inscrit sur un horizon de long terme avec des objectifs fixés à 2030 et confirme les engagements pris lors de la signature du manifeste de l'Initiative Climat international en 2019 :



RECONNAITRE que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises .



SE MOBILISER pour contribuer, à son niveau, à l'objectif de la COP 21 de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C.



CONTRIBUER à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille et à assurer la durabilité de la performance.

¹ Les risques physiques sont définis comme l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité. Ils font référence aux effets financiers du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

² Les risques de transition sont définis comme l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique. Ils font référence à la perte financière qu'un acteur économique peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Ce document constitue une actualisation du volet contribution à l'atténuation du réchauffement climatique et limitation du risque de transition de la "stratégie climat trajectoire 2024" publiée par Arkéa Capital en 2022. Le volet adaptation sera traité ultérieurement.

GOUVERNANCE CLIMAT

Le Conseil de surveillance d'Arkéa Capital a adopté fin 2021 **une Charte d'Engagements ESG** pour renforcer l'intégration des enjeux ESG dans l'ensemble de ses missions et travaux. Il a également nommé parmi ses membres **un référent durabilité** dont les missions consistent à :

- Apporter un avis au Conseil de surveillance sur la prise en compte des enjeux ESG au sein de l'activité d'Arkéa Capital ;
- S'assurer de la pertinence des engagements, objectifs et cibles ESG d'Arkéa Capital à la raison d'être de Crédit Mutuel Arkéa ;
- Sensibiliser et former les membres du Conseil aux enjeux de durabilité d'Arkéa Capital.

En 2022, Arkéa Capital a mis en place un **comité durabilité** qui se réunit trimestriellement. Ce comité a pour mission :

- De proposer les orientations stratégiques et les engagements d'Arkéa Capital en matière ESG ;
- De décliner les ambitions partagées par Arkéa Capital avec le Crédit Mutuel Arkéa notamment sa feuille de route Entreprise à Mission ;
- De proposer la feuille de route ESG ;
- D'impulser le rythme et de s'assurer de la bonne intégration de la feuille de route ESG à l'ensemble des métiers et processus d'Arkéa Capital ;
- De donner un avis sur la poursuite de l'étude d'une opportunité d'investissement (sollicitation ad-hoc).

Arkéa Capital est convaincu que l'intégration du climat à son activité d'investisseur passe par la sensibilisation, la formation et la mobilisation de toutes ses parties prenantes internes et a pour objectif de poursuivre les actions menées depuis 2019 par :

- La formation des nouveaux collaborateurs et des nouveaux membres du Conseil de surveillance au changement climatique, aux risques et opportunités ;
- L'approfondissement de la formation de l'ensemble de l'équipe d'Arkéa Capital sur des sujets liés au changement climatique (formation à la sensibilisation des participations sur les opportunités et risques, bilan carbone®, outils, etc...).



STRATÉGIE DE DÉCARBONISATION & ENGAGEMENT

Les différents objectifs et engagements en lien avec la stratégie climat d'Arkéa Capital seront présentés ci-après. La première partie sera dédiée à la mesure carbone de « l'activité propre » d'Arkéa Capital (hors investissements) tandis que la section suivante sera dédiée à la stratégie de décarbonation du portefeuille d'Arkéa Capital, le portefeuille constituant la part la plus importante de l'empreinte carbone d'Arkéa Capital.

A. Activité propre d'Arkéa Capital

Le calcul de l'empreinte carbone de l'activité propre ne tient pas compte des investissements. Le détail du bilan carbone et des postes inclus est disponible en annexes méthodologiques page 13.

Emissions en T CO ₂ e	2022	2023
Scope 1 et Scope 2 Le scope 1 correspond aux émissions carbone directes de l'entreprise liées à son fonctionnement. Le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise	21	24
Scope 3 total hors investissements Le scope 3 traite des émissions indirectes qui sont liées à la chaîne de valeur de l'organisation.	417	567
Émissions de GES totales	438	591

Arkéa capital suit l'évolution de son empreinte carbone chaque année. En 2023, les scopes 1 & 2 ont représenté 4% des émissions en propre, contre 96% pour le scope 3 hors investissements. L'empreinte carbone d'Arkéa Capital a augmenté en 2023 par rapport à l'année 2022 avec des achats de produits et services plus conséquents sur l'exercice en lien avec la croissance de l'activité. Davantage de granularité est nécessaire pour mieux appréhender ce poste d'émissions.

1. Objectifs

Arkéa Capital souhaite s'engager dans une trajectoire de décarbonation sur son périmètre propre sur des postes d'émissions spécifiques.

Scope 1 et Scope 2

Arkéa Capital s'engage à réduire ses émissions de carbone en intensité de 42% (tonnes de CO₂e par ETP) d'ici 2030 (base 2022) sur ses scopes 1 & 2. Cet objectif a été défini en tenant compte des trajectoires proposées par SBTi, mais en adaptant l'objectif au vu de la croissance envisagée des effectifs.

Scope 3

Arkéa Capital s'engage à réduire ses émissions de carbone de 25% en valeur d'intensité (tonnes de CO₂e par ETP) d'ici 2030 sur ses déplacements professionnels et ses déplacements domicile-travail.

► Retour sur le plan d'actions 2020-2024

Arkéa Capital s'était fixé l'objectif de réduire ses émissions de CO₂ de 16% à horizon 2024 par rapport à leur niveau de 2019 sur la totalité de ses émissions de carbone directes. Les objectifs n'ont pas été atteints (323 tonnes de CO₂e en 2019 contre 591 tonnes de CO₂e en 2023) avec notamment une croissance de l'activité et l'augmentation très forte du poste achats de produits et services.

2. Plan d'action

Arkéa Capital a prévu de mettre en place diverses actions afin d'atteindre ses objectifs sur les différents scopes du bilan carbone. En ce qui concerne les scopes 1 & 2, Arkéa Capital s'engage à :

- Ne pas avoir de locaux ayant un chauffage principal au gaz fossile (en dehors des réseaux de chaleur) ;
- Favoriser l'adoption de véhicules de fonction électriques pour les nouveaux salariés à compter de l'année 2026 ;
- Basculer progressivement la flotte actuelle de véhicules de fonction et de service fonctionnant aux combustibles fossiles vers un parc décarboné à compter de l'année 2025 ;
- Sensibiliser les collaborateurs à l'utilisation des véhicules électriques ;
- Continuer la souscription de contrats d'énergie verte pour ses bâtiments ;
- Limiter ses consommations d'énergie en faisant la promotion des éco gestes.

En ce qui concerne les émissions du scope 3, Arkéa Capital prévoit de mettre en place diverses actions.

Déplacements professionnels :

- Mise en place d'actions visant à limiter au strict minimum les déplacements en avion à partir de l'année 2025 (élargissement de la restriction sur les déplacements en avion si une alternative en train de moins de 4h30 heures existe contre 3h30 actuellement) ;
- Intégrer une mesure prévisionnelle de l'empreinte carbone des événements internes à Arkéa Capital afin d'optimiser les déplacements des collaborateurs à compter de l'année 2025 ;
- Poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à favoriser l'usage du train et du covoiturage.

Déplacements domicile-travail :

- Extension du dispositif de mobilité durable visant à favoriser l'usage des mobilités douces et des transports en commun (déjà en vigueur) ;
- Encouragement du télétravail et mise en place d'actions pour améliorer le taux de déclaration des journées réalisées en télétravail pour venir affiner le calcul de nos émissions de carbone.

Immobilisations :

- Recensement et collecte des appareils informatiques non utilisés pour favoriser le recyclage ou le réemploi de ces derniers ;
- Favoriser l'allongement de la durée de vie du matériel informatique ;
- Sur la partie bâtiment, optimiser les espaces de bureau.

Achats de produits et services :

- Catégorisation et engagement auprès des fournisseurs principaux pour venir remplacer les estimations des émissions par la mesure des émissions réelles et la prise en compte de leurs engagements de décarbonation.



B. Participation directes d'Arkéa Capital

Arkéa Capital suit chaque année l'évolution de la part des participations ayant réalisé un bilan carbone et mis en place une stratégie de décarbonation. Au 31/12/2023, les résultats étaient les suivants :

Emissions en T CO ₂ e	2021	2022	2023
% des montants investis ayant réalisé un bilan carbone complet (scopes 1, 2 et 3) Bilan carbone comprenant les émissions significatives des 3 scopes d'émissions et de moins de 3 ans.	11.6%	25%	50%
% des montants investis ayant des trajectoires de décarbonation robustes Une trajectoire de décarbonation est considérée comme robuste si elle suit un référentiel sectoriel ou de décarbonation validé par la science (ex : SBTi). Par ailleurs, une participation qui a été accompagnée dans le cadre de programmes spécifiques (ex : Act Pas à Pas) pourra être considérée comme ayant une trajectoire de décarbonation robuste.	0%	0%	12%

En 2023, 35% des entreprises du portefeuille direct d'Arkéa Capital représentant 50% des encours investis totaux ont réalisé un bilan carbone complet. Depuis 2021, la prise en compte du sujet climat a fortement progressé. Des axes d'amélioration sont possibles en accentuant l'engagement des participations vers des objectifs de décarbonation robustes. Par ailleurs, depuis 2021, Arkéa Capital suit l'évolution des émissions de GES de ses participations via son reporting ESG annuel et en utilisant des estimations pour mesurer l'empreinte de ses sociétés en portefeuille¹.

1. Objectifs

Arkéa Capital souhaite accompagner les entreprises des territoires dans leur trajectoire de décarbonation pour participer à la décarbonation de l'économie et tendre vers le respect des objectifs de l'accord de Paris. Pour décarboner son portefeuille, Arkéa Capital souhaite renforcer sa stratégie d'engagement auprès de ses participations dans des trajectoires conformes aux objectifs de l'accord de Paris. Notre objectif est de développer la mesure des émissions de nos participations ainsi que la réalisation de plans de transition robustes intégrant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un objectif à horizon 2030 a été fixé à l'aide de la méthodologie NZIF²:

Emissions en T CO ₂ e	2021	2023	Objectif 2030
% des montants investis ayant réalisé un bilan carbone complet (scopes 1, 2 et 3)	11.6%	50%	Minimum 90%
% des montants investis ayant des trajectoires de décarbonation robuste	0%	12%	Minimum 70%

En parallèle de ces objectifs, Arkéa Capital suivra également :

- Le % des montants investis ayant des émissions conformes aux trajectoires fixées. L'objectif d'Arkéa Capital est d'augmenter cette part pour s'assurer que les participations respectent leurs engagements ;
- L'intensité des émissions de son portefeuille (tonnes de CO₂ / M€ de chiffre d'affaires). Arkéa Capital ne souhaite pas s'engager actuellement sur des objectifs spécifiques de réduction de l'intensité carbone compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la mesure des émissions de carbone des participations.

¹ Vous trouverez davantage de précisions sur ces données dans notre rapport article 29.

² Net Zero Investment Framework Component for the Private Equity Industry : <https://www.iigcc.org/resources/net-zero-investment-framework-component-for-the-private-equity-industry>



2. Plan d'action

► Exclusions sectorielles

Afin d'atténuer sa contribution aux émissions de GES et par conséquent les risques environnementaux associés, Arkéa Capital s'est dotée d'exclusions sectorielles sur les secteurs du Charbon, Pétrole et Gaz, trois secteurs incompatibles avec la transition vers une économie bas carbone.

Depuis 2019, Arkéa Capital s'interdit tout investissement dans les entreprises dont l'activité consiste en l'extraction de charbon ou la production d'énergie à partir de charbon. Depuis le 01/01/2022, Arkéa Capital s'interdit tout investissement dans des entreprises dont l'activité consiste en l'extraction, le raffinage ou la production de pétrole ou de gaz. Cet engagement a été renforcé en 2023 en excluant tout investissement dans une activité de développement de pipelines ou de capacité de terminaux GNL.

Au 31/12/2024, Arkéa Capital ne détient pas d'actifs dans ces secteurs. La politique d'exclusion d'Arkéa Capital est réévaluée chaque année.

► Stratégie d'engagement pour accélérer la mesure de l'empreinte carbone et la réalisation de plans de transition

Afin d'asseoir notre stratégie de décarbonation, nous renforçons notre démarche sur l'enjeu climat avant et après investissement.

Avant investissement

Arkéa Capital réalisera en phase d'étude pour chaque nouvel investissement une première mesure de l'empreinte carbone de la société sur la base de ratios sectoriels. Par ailleurs, chaque nouvel investissement sera également étudié en réalisant une première approche qualitative de sa capacité de décarbonation.

Avant investissement, pour les investissements directs dans lesquels Arkéa Capital est l'investisseur de référence, nous souhaitons à partir de 2025 formaliser progressivement dans nos pactes d'actionnaires l'engagement de réaliser un bilan carbone et de construire un plan de décarbonation.

Sensibilisation, accompagnement et suivi des participations

Arkéa Capital souhaite être une partie prenante active de l'accompagnement des entreprises des territoires sur les thématiques environnementales dont la prise en compte du sujet climatique. Arkéa accompagnera ses participations dans la mesure et le suivi de leurs émissions de carbone par :

- Un appui de son équipe ESG permettant la sensibilisation, la formation et la montée en compétences des participations sur le sujet climat que ce soit dans les premières mesures du bilan carbone, mais également dans l'établissement de trajectoires de décarbonation robustes.
- La prise en charge partielle de certaines missions de conseil spécifiques permettant un accompagnement personnalisé.

Par ailleurs, dans le cadre de notre suivi, nous ferons une analyse de l'évolution des émissions de carbone de nos participations afin d'identifier celles qui s'engagent de façon proactive dans une démarche climat et les participations prioritaires à adresser.

Investissements dans des entreprises durables

Arkéa Capital souhaite renforcer ses investissements dans des entreprises durables afin de participer à l'émergence de nouveaux modèles d'affaires. Ses investissements seront réalisés par le biais de ses fonds à impact (actuellement We positive Invest 1 et 2), mais également par le lancement de fonds de capital développement qui s'engageront sur une quote part d'actifs durables.

Transparence et incertitude

Arkéa Capital publiera l'évolution de ses résultats dans une démarche de transparence à l'égard de ses parties prenantes. Dans le cadre de la définition de trajectoires de décarbonation, il est parfois complexe d'obtenir des données sur les objectifs sectoriels de décarbonation pour avoir une vue exhaustive des trajectoires à atteindre sur l'ensemble des secteurs couverts par les participations d'Arkéa Capital. A ce titre, nous adopterons une démarche pragmatique pour inciter nos participations se doter de plans de décarbonation adaptés.

Enfin, les différents objectifs et indicateurs présentés dans cette stratégie feront l'objet d'un suivi annuel au sein du comité durabilité d'Arkéa Capital et des instances de gouvernance.

CONCLUSION

Avec des températures records ces dernières années à l'échelle mondiale et des signes de plus en plus marqués des conséquences du réchauffement climatique sur nos sociétés et nos économies, Arkéa Capital souhaite agir pour favoriser l'émergence d'un monde bas carbone. Cela passera par l'engagement de nos participations dans des trajectoires robustes qui respectent les accords de Paris afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique et par des investissements compatibles avec une évolution soutenable du climat.

Le seuil de réchauffement de 1,5 degré a été franchi une première fois entre 2023 et 2024. Il est de notre responsabilité collective de contenir cette évolution.

Les températures enregistrées en 2023 dépassent probablement celles de n'importe quelle période depuis au moins 100 000 ans

(Samantha Burgess, Institut Copernicus¹)

¹ <https://www.copernicus.eu/fr/propos-de-copernicus>



ANNEXE METHODOLOGIQUE

► Empreinte carbone détaillée - activité propre d'Arkéa Capital Méthodologie : GHG Protocol

Emissions en T CO ₂ e	2022	TCOP ₂ e / ETP 2022	2023	TCOP ₂ e / ETP 2023
Scope 1 et Scope 2	21	0.48	24	0.47
dont émissions directes des sources mobiles de combustion	19	0.43	22	0.43
dont émissions indirectes liées à la consommation d'énergie	2	0.05	2	0.04
Scope 3 Total hors investissements	417	9.47	567	11.1
dont déplacements domicile - travail	36	0.82	39	0.76
dont déplacements professionnels	51	1.16	46	0.90
dont achats de biens w& services	276	6.27	424	8.31
dont immobilisations de biens	54	1.23	58	1.14
Émissions de GES totales	438	9.95	591	11.58

► Focus sur le périmètre

Arkéa Capital étudiera lors de la revue annuelle par le comité durabilité de l'empreinte carbone la possibilité d'élargir le périmètre de ses engagements à d'autres postes d'émissions. A titre d'exemple, le poste achats de produits et services représente actuellement un poste important de nos émissions. Cependant, ce poste est entièrement analysé en associant un facteur d'émission carbone à un ratio monétaire (x euros dépensés chez un fournisseur = x tonnes de carbone). Actuellement, ce poste manque de granularité car nous n'avons pas le détail des émissions de nos fournisseurs. Ce poste constitue un axe de progression et nous souhaitons dans les années à venir avoir davantage de visibilité sur cette donnée pour pouvoir engager nos fournisseurs.



1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon,
www.arkea-capital.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 700 000 euros
420 761 512 RCS Brest.
Agrément de l'Autorité des marchés Financiers n°98048
en date du 12 novembre 1998.

